



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

procédures

Question écrite n° 80381

Texte de la question

M. Éric Ciotti interroge Mme la ministre d'État, garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, aux fins de connaître le taux d'ordonnances pénales rendues par an entre 2002 et 2008.

Texte de la réponse

Le taux d'ordonnance pénale rapporte les ordonnances pénales à l'ensemble des poursuites, soit devant le tribunal correctionnel pour les délits, soit devant le tribunal de police pour les contraventions de 5e classe.

Taux d'ordonnances pénales
(En pourcentage)

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Délictuelles	0	3,3	12,7	20,5	23,5	24,3	25,6
Contraventionnelles (*)	55,7	60,4	71,5	59,4	56,1	54,5	54,4

Source : ministère de la justice et des libertés - cadres du parquet.

(*) Sont comptabilisées uniquement les taux d'ordonnances pénales sanctionnant des contraventions de 5e classe.

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80381

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : Justice et libertés (garde des sceaux)

Ministère attributaire : Justice et libertés (garde des sceaux)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 juin 2010, page 6266

Réponse publiée le : 21 septembre 2010, page 10397